Séance du Conseil départemental du 9 décembre 2024

Modification du règlement des aides à l'habitat social.

Intervention d'Hocine TMIMI Groupe Val-de-Marne en commun – PCF et citoyen·nes

Monsieur le Président,

Chèr·es collègues,

Je souhaite intervenir sur la modification des aides à l'habitat social.

Dès 2021, vous avez fait le choix de changer l'orientation politique départementale concernant le logement en sanctionnant les Villes possédant 40% ou plus de logements publics.

Rapports après rapports, vous avez insisté sur l'application de cette politique stigmatisante, au détriment des réalités connues des habitant·es en Val-de-Marne. Je ne vous apprends rien, nous faisons face à un secteur du logement en crise, avec près de 110 000 demandeurs de logements publics en Val-de-Marne. 70 % des val-demarnais·es y sont éligibles et 1/3 d'entre eux vivent dans du logement public.

Depuis votre arrivée, vous avez limité la construction de logements sociaux, exprimé votre souhait de supprimer la loi SRU – notamment dans des médias et à travers des collectifs – puis vous vous en êtes défendu alors même qu'une bonne partie d'entre vous ne la respecte pas dans leurs mandats locaux.

Nous avons une conception du logement, et notamment du logement public, bien différente de la vôtre. Nous défendons la mixité sociale, la construction de logement et le soutien du Département aux acteurs œuvrant pour cela. Et lorsque nous avons porté ce projet politique au sein de cette assemblée départementale, vous l'avez réduit notre « fonds de commerce ». Mais le combat pour faire du logement accessible à toutes et tous n'est pas un argument politique, c'est une nécessité, une urgence.

Seulement, vous choisissez aujourd'hui, par ce rapport, de supprimer toute forme d'implication du Département dans le logement public. A l'exception des opérations inscrites dans les conventions de renouvellement urbain, aucune subvention au titre de la construction, de la réhabilitation ou de la résidentialisation de logement locatif social ne sera étudiée!

C'est une décision aberrante, catastrophique et profondément injuste! Elle a lié à la décision similaire de la droite Régionale de supprimer ses financements pour 2025 à destination du logement!

Ce rapport dresse déjà le bilan de votre mandature pour ce qui est du logement, un bilan qui s'arrête au 31 octobre 2024, à mi-mandat. Oui il s'agit d'un bilan, car nous le savons bien, avec vous, « suspension » rime avec « suppression » et de tels investissements, une fois supprimés, sont difficiles à remettre en place.

Quant à la politique prétendument incitative dont vous parlez dans ce rapport, on ne la voit pas !

Seulement 3 974 réhabilitations sur ce mandat. Qu'en est-il des rénovations? Lors du précédent mandat, il y en avait eu près de 15 000! Et le contexte budgétaire ne suffit pas à justifier ce total désengagement de notre collectivité sur une compétence essentielle pour notre Département. Le contexte budgétaire ne justifie pas tout! En revanche, nous devons vous reconnaître que vous vous en tenez à vos engagements, puisque vous n'aviez nullement chiffré votre programme sur le logement et que cette thématique y était quasi inexistante!

Avec ce rapport, vous annoncez 10 millions d'euros de subventions pour les dernières demandes que vous étudierez et mentionnez 3 185 logements, mais aucun élément ne permet de savoir combien de ces demandes concernent de la construction, de la réhabilitation, de la rénovation ou d'autres types de projets. Avez-vous au moins des éléments là-dessus ?

Enfin, vous avez l'audace d'affirmer que vous avez activement participé à la construction de logements dans les communes déficitaires ; on parle ici de 790 logements répartis sur une vingtaine de communes ne respectant pas la loi SRU. Sur la base de ce rapport, la construction de logements publics dans les villes déficitaires représente 35% du total des constructions effectuées depuis votre arrivée. Pourriez-vous nous préciser, parmi les 65 % restants, combien de logements ont été construits dans des communes possédant plus de 40 % de logements sociaux et combien dans le cadre de convention de renouvellement urbain ?

En réalité, cette modification du règlement n'apporte rien de nouveau, puisque vous vous étiez déjà largement limité à appliquer les conventions de renouvellement urbain signées avant votre arrivée. Et lorsque vous avez eu à intervenir sur celles-ci, vous avez opéré des coupes et des suppressions. Je pense notamment à la crèche sur Gagarine, ou encore au Renouvellement Urbain du Bois-l'Abbé.

Comme quoi, même en excluant les communes possédant plus de 40% de logements sociaux, vous n'avez pas réussi à démontrer que votre politique favorisait la mixité sociale. Vous n'avez rien apporté de nouveau, vous avez simplement fait (beaucoup) moins qu'auparavant.

Arrêter le financement de logement public à mi-mandat, et parler dans le même temps de politique « très incitative » ayant « porté ses fruits » relève tout de même d'un sacré culot. Je suis convaincu que les Val-de-Marnais et Val-de-Marnaises apprécieront de voir qu'après avoir stigmatisé et dévalorisé le logement public et son importance pour répondre à l'urgence que nous connaissons, vous faites une nouvelle fois le choix d'abandonner et de vous retirer totalement.

Les val-de-marnais·es sont les témoins impuissant·es d'une majorité départementale qui abdique, qui retire, supprime, gel et attend la mort du Département.

Séance du Conseil départemental du 9 décembre 2024

Voilà votre bilan pour le logement, et il est malheureusement déclinable pour l'essentiel des politiques départementales : les associations, la culture, le sport, le personnel départemental, l'environnement... autant d'éléments qui confirme ce que nous annoncions au début de l'année : incompétence, renoncement et abdication.

Je vous remercie.

Seul le prononcé fait foi